

BULLETIN DE DÉCLARATION AGRICOLE.

Établi par M^{me} Collin
(a) Nom et prénoms usuels. Levin

Exploitant au lieu dit : Le Creusy

QUEL EST LE NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE CHEF D'EXPLOITATION ?

Nombre : 4

QUELLE EST LA SURFACE TOTALE DE VOTRE EXPLOITATION ?

1 hectare ares.

QUELLE EST LA SURFACE DES TERRES LABOURABLES DE VOTRE EXPLOITATION ?

hectares 29 ares.

REmplir les colonnes ci-dessous, en indiquant, le total des surfaces que vous avez ensemencées ou que vous ensemencerez pour chaque culture ?

SURFACE TOTALE.	
HECTARES.	ARES.
BLÉ d'automne (semé avant le 1 ^{er} février)	<u>1</u>
BLÉ de printemps	<u>1</u>
SEIGLE	<u>1</u>
MÉTEIL	<u>1</u>
AVOINE d'hiver	<u>8</u>
— de printemps	<u>1</u>
ORGE d'hiver	<u>1</u>
— de printemps	<u>1</u>
MAIS-GRAIN	<u>1</u>
SARRASIN	<u>1</u>
MÉLANGE DE CÉRÉALES (Avoine et orge ou tout autre mélange)	<u>1</u>
POMMES DE TERRE	<u>12</u>
TOPINAMBOURS	<u>1</u>

GRAINES DE SEMENCE :

Superficie totale consacrée à la production de graines de semences potagères, de fleurs, graines semi-fourrées, de betteraves fourragères et légumes secs de semence de variétés maraîchères

1 Hectare vaut.....	10.000 ^{m²}
1 Are vaut.....	100 ^{m²}
1 Centiare vaut.....	1 ^{m²}

Tournez S. V. P.

LÉGUMES ET ARBRES FRUITIERS.

I LÉGUMES :

Les renseignements concernant les légumes secs ont été demandés au recto du présent bulletin.
Les légumes sont cultivés :

- 1^o Dans le Jardin potager qui produit les légumes destinés principalement à la consommation familiale.
- 2^o En cultures spécialisées c'est-à-dire sur des terres exclusivement réservées à la production des légumes destinés à la vente qui, en général, donnent deux ou plusieurs récoltes successives dans la même année.
- 3^o En plein champ c'est-à-dire que ces cultures entrent dans l'assouplissement des terres labourables avec les autres cultures mentionnées au recto du présent bulletin.

1^o Jardin potager : Quelle est la surface du jardin potager ?

2^o Cultures spécialisées de légumes : Quelle est la surface cultivée ?

3^o Légumes en plein champ : Quelles sont les surfaces actuellement ensemencées en légumes ou que vous comptez ensemencer au cours de la campagne ?

HECTARES.	ARES.	Centièmes.
<u>5</u>	<u>50</u>	<u>50</u>

	HECTARES.	ARES.
Haricots à écosser ou demi-secs		
Haricots verts		
Pois en vert		
Carottes potagères		
Navets potagers		
Choux		
Choux-fleurs		
Choux de Bruxelles		
Choux à choucroute		
Artichauts		
Aubergines		
Asperges		
Total à reporter		

Report

Tomates

Oignons

Ail

Salades diverses

Épinards

Citrouilles et potirons

Fraisiers

Divers

TOTAL GÉNÉRAL

Cressonnieres

HECTARES.	ARES.

ARBRES FRUITIERS : Nombre d'arbres fruitiers en rapport.

NOMBRE.
<u>1000</u>
<u>100</u>
<u>10</u>
<u>1</u>

Pommiers et Poiriers à cidre

Pommiers. (Pommes à couteau)

Poiriers. (Poires à couteau)

Pêchers

Cerisiers

NOMBRE.
<u>200</u>
<u>4</u>
<u>10</u>
<u>1</u>

CONTROLE ET SANCTIONS.

Les déclarations seront contrôlées.

Tout chef d'exploitation qui ne remplira pas son bulletin dans les délais prescrits ou qui aura fait des déclarations manifestement inexactes sera passible de sanctions administratives et pénales.

1^o Sanctions administratives : Exclusion des distributions de produits indispensables à l'agriculture ; Réquisition par priorité des animaux par le Ravitaillement Général.

2^o Sanctions pénales : Amendes de 200 à 10.000 francs.

Visa et observations du Président de la Commission de Statistique.
Le 10 mai 1942
Le Maire